

AIR LIQUIDE TUNISIE

Société Anonyme au Capital de 23 855 025 Dinars
Siège social : 37, rue des Entrepreneurs Z.I : La Charguia II - 2035 Ariana Aéroport

BILAN APRES AFFECTATION DU RESULTAT COMPTABLE (en DT)		
	31 déc. 2010	31 déc. 2009
ACTIFS		
Actifs non courants		
Actifs immobilisés		
Immobilisations incorporelles	1 003 656,230	983 155,330
Moins: amortissements	-937 642,324	-875 158,435
	66 013,906	107 996,895
Immobilisations corporelles	86 726 701,566	77 585 617,088
Moins: amortissements	-51 140 922,039	-48 067 986,589
	35 585 779,527	29 517 630,499
Immobilisations financières	1 041 419,910	931 650,860
Moins: provisions	-92 836,801	-45 825,667
	948 583,109	885 825,193
Total des actifs immobilisés	36 600 376,542	30 511 452,587
Total des actifs non courants	36 600 376,542	30 511 452,587
Actifs courants		
Stocks	3 512 495,750	3 447 223,860
Moins: provisions	-7 594,179	-130 942,476
	3 504 901,571	3 316 281,384
Clients et comptes rattachés	10 493 762,992	12 770 964,179
Moins: provisions	-250 488,338	-116 425,886
	10 243 274,654	12 654 538,293
Autres actifs courants	8 807 991,310	6 728 196,886
Moins: provisions		-20 000,000
	8 807 991,310	6 708 196,886
Placements et autres actifs financiers	27 576,308	2 079 483,597
Moins: provisions		-54 582,796
	27 576,308	2 024 900,801
Liquidités et équivalents de liquidités	1 762 517,500	672 068,349
Total des actifs courants	24 346 261,343	25 375 985,713
TOTAL DES ACTIFS	60 946 637,885	55 887 438,300
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		
Capitaux propres		
Capital social	23 855 025,000	21 867 125,000
Réserves	4 569 764,564	5 829 122,595
Subventions d'investissements	1 671 850,571	105 721,974
Résultats reportés		
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice	30 096 640,135	27 801 969,569
Résultat de l'exercice		
Total capitaux propres avant affectation du résultat	30 096 640,135	27 801 969,569
Passifs non courants		
Autres passifs financiers	12 471 709,720	12 533 090,021
Provisions		110 553,102
Total des passifs non courants	12 471 709,720	12 643 643,123
Passifs courants		
Fournisseurs et comptes rattachés	6 417 497,863	4 939 673,261
Autres passifs courants	11 960 790,167	10 443 073,625
Concours bancaires et autres passifs financiers		59 078,722
Total des passifs courants	18 378 288,030	15 441 825,608
Total des passifs	30 849 997,750	28 085 468,731
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	60 946 637,885	55 887 438,300

RESOLUTIONS ADOPTEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 09 JUIN 2011	
1-	L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et des rapports des Commissaires aux Comptes, approuve les états financiers de l'exercice 2010 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces états, faisant apparaître un bénéfice net de 10 747 652,469 Dinars. Elle donne quitus entier aux membres du Conseil d'Administration de leur gestion pour l'exercice 2010. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.
2-	L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux Comptes, approuve les états financiers Consolidés du Groupe Air Liquide Tunisie de l'exercice 2010 tels qu'ils ont été présentés. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.
3-	L'Assemblée Générale constate qu'il lui a été fait, sur les opérations visées par l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales, le rapport prévu par la loi. Elle approuve ces opérations. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.
4-	Conformément à la proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le bénéfice de l'exercice comme suit : Bénéfice net 10 747 652 DT Autres réserves 1 654 510 DT Réserve légale -198 790 DT Bénéfice à répartir 12 203 372 DT Réserve pour réinvestissements exonérés 1 990 000 DT Autres réserves 94 262 DT Dividendes 10 019 111 DT Total réparti 12 203 372 DT
	L'Assemblée Générale Ordinaire, fixe en conséquence le dividende à 10,500 DT pour chacune des 954 201 actions composant le Capital Social. Le paiement sera effectué à partir du Mercredi 15 Juin 2011. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.
5-	L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle pour une période de 2 années, le mandat de M. Pierre-Emmanuel Augustin et le mandat de la Banque Nationale Agricole. Ces mandats prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les Comptes de l'Exercice clos au 31 Décembre 2012. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.
6-	L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle pour une période de 2 années, le mandat de Monsieur Chéhib Nouira. Ce mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2012. Cette résolution est adoptée à la majorité : Votants pour : 98,8 % Votants contre : 1,2 % (10 actionnaires) Abstention : 0 % (1 actionnaire)
7-	L'Assemblée Générale Ordinaire nomme comme Administrateur Monsieur Bertrand Saraux, en remplacement de Monsieur Francesco Penne qui ne demande pas le renouvellement de son mandat. Le mandat de Monsieur Saraux viendra à expiration lors de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012. Monsieur Bertrand Saraux accepte le mandat qui vient de lui être conféré et déclare remplir, pour l'exercer, les conditions fixées par la loi et les statuts. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.
8-	L'Assemblée Générale Ordinaire nomme comme Administrateur Madame Virginie Reynaud en remplacement de Monsieur Jean-Baptiste Salles qui ne demande pas le renouvellement de son mandat. Le mandat de Madame Reynaud viendra à expiration lors de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012. Madame Virginie Reynaud accepte le mandat qui vient de lui être conféré et déclare remplir, pour l'exercer, les conditions fixées par la loi et les statuts. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.
9-	L'Assemblée Générale Ordinaire nomme comme Administrateur Monsieur Nicolas Basquin en remplacement de Monsieur Gérard Priet qui ne demande pas le renouvellement de son mandat. Le mandat de Monsieur Basquin viendra à expiration lors de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012. Monsieur Nicolas Basquin accepte le mandat qui vient de lui être conféré et déclare remplir, pour l'exercer, les conditions fixées par la loi et les statuts. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.
10-	L'Assemblée Générale Ordinaire nomme comme Administrateur Monsieur Mohamed Habib Ben Saad. Le mandat de Monsieur Ben Saad viendra à expiration lors de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012. Monsieur Mohamed Habib Ben Saad accepte le mandat qui vient de lui être conféré et déclare remplir, pour l'exercer, les conditions fixées par la loi et les statuts. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.
11-	L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle pour une période de 3 années, le mandat de Co-Commissaire aux Comptes de Monsieur Mourad Guellaty. Le mandat de Monsieur Mourad Guellaty expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 Décembre 2013. La rémunération du Co-Commissaire aux comptes sera fixée conformément à la réglementation en vigueur. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.
12-	L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport spécial des Commissaires aux Comptes, établi conformément aux dispositions de l'article 200 et suivants du Code des Sociétés Commerciales, approuve les conventions qui y sont citées. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.
13-	L'Assemblée Générale Ordinaire autorise le Président du Conseil à donner pouvoir à toute personne désignée par lui à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales de dépôt, d'enregistrement et de publicité des décisions de la présente assemblée. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

ETAT D'EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES (en DT)			
CAPITAUX PROPRES	31 déc. 2010 Avant affectation du résultat	Affectation du résultat 2010 (AGO 09/06/11)	31 déc. 2010 Après affectation du résultat
Capital social	23 855 025		23 855 025
Réserve légale	2 186 713	198 790	2 385 503
Autres réserves	1 654 510	-1 460 248	194 262
Subvention d'investissement	1 671 851		1 671 851
Résultat de l'exercice	10 747 652	-10 747 652	0
Compte spécial d'investissement		1 990 000	1 990 000
Total capitaux propres après affectation	40 115 751	-10 019 111	30 096 640

RESOLUTIONS ADOPTEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 09 JUIN 2011	
1-	L'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration, décide de porter le capital social de 23 855 025 DT à 26 023 650 DT par incorporation de 1 990 000 DT des réserves exonérées et de 178 625 DT à prélever sur le poste « Autres Réserves » tel qu'ils figurent au passif du Bilan après approbation des comptes au 31 décembre 2010. Cette augmentation de capital est réalisée par la création de 86 745 actions nouvelles au nominal de 25 DT attribuées gratuitement aux actionnaires à raison d'une action nouvelle pour onze actions anciennes. Ces nouvelles actions porteront jouissance à compter du 1 ^{er} janvier 2011. Tous pouvoirs sont conférés au Président du Conseil pour assurer la réalisation de cette augmentation et fixer la date de détachement et de négociation à la bourse des droits d'attribution. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.
2-	L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de modifier comme suit l'article 6 bis des statuts : <u>Ancien texte:</u> Le Capital Social est fixé à 23 855 025 DT divisé en 954 201 actions de 25 Dinars chacune. <u>Nouveau texte:</u> Le Capital Social est fixé à 26 023 650 DT divisé en 1 040 946 actions de 25 Dinars chacune. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.
3-	L'Assemblée Générale Extraordinaire autorise le Président du Conseil d'Administration à donner pouvoir à toute personne désignée par lui à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales de dépôt, d'enregistrement et de publicité des décisions de la présente Assemblée. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.